

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1297>



Remplacements : que disent les chefs d'établissement ?

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Publication date: samedi 31 décembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le secrétariat départemental du SNES 89 a rencontré le 2 décembre 2005 le secrétariat départemental du SNPDEN-UNSA, principal syndicat de chefs d'établissement (il représente, dans l'Yonne, les 3/4 des personnels de direction).

– Compte rendu de la rencontre.

Le SNPDEN 89 est favorable au principe du remplacement sur la base du volontariat. Il dit avoir envoyé plusieurs messages à ses adhérents leur demandant d'appliquer le décret « avec souplesse » et de ne faire appel qu'à des volontaires ou des « acceptants ».

Subtilité du vocabulaire...

pour le SNPDEN 89 :

- **Un non volontaire** est un collègue qui a fait savoir, en répondant à une enquête du chef d'établissement ou en signant une pétition, qu'il était opposé aux remplacements de Robien.
- **Un volontaire** est un collègue qui a fait savoir qu'il était d'accord pour remplacer les absents.
- **Un acceptant** est un collègue qui, s'il est sollicité par le chef d'établissement peut, ponctuellement, accepter de faire un remplacement.

Là où le bât blesse, c'est quand les chefs d'établissement présents à la réunion admettent volontiers que *c'est bien plus facile de trouver « un acceptant » dans un couloir ou dans le bureau du chef d'établissement que dans la salle des profs à une heure d'affluence quand d'autres collègues sont présents pour soutenir le potentiel « acceptant »...*

Le SNPDEN 89 dit avoir donné la consigne aux personnels de direction de **ne prendre aucune mesure de « rétorsion » à l'égard des enseignants qui refuseraient les remplacements à partir du 1er janvier** : aucune conséquence sur la note administrative ni dans le rapport écrit qui accompagne la note, pas de conséquence sur les dossiers de demande de promotion, d'accès à la hors classe, etc...

A vérifier !

Point de divergence important

Les chefs d'établissement estiment que faire une heure ou deux de plus dans la semaine, avec une classe qu'on a habituellement, n'est pas un problème ; on prend juste un peu d'avance dans la progression pédagogique !

Nous avons marqué fermement notre total désaccord : avoir 15 ou 18h de cours à son emploi du temps, cela veut dire préparer 15 ou 18h de cours, pas plus.

Admettre qu'on peut en faire plus, c'est admettre que nos statuts peuvent être modifiés et notre temps de travail allongé : hors de question !

Malgré les dires et écrits du SNPDEN 89, quand on entend certains membres de son bureau, on voit bien que, pour eux, préparer un cours, ça peut être « vite torché ».

Remplacements : que disent les chefs d'établissement ?

Bref, inutile pour nous de compter sur le soutien du SNPDEN s'il prend à de Robien de vouloir allonger ou annualiser notre temps de travail !
